

Incendie

Utilisation des extincteurs

Personnel concerné

Tout le personnel

Pré – requis

Aucun

Durée

3 heures

Effectif

10 stagiaires

Règlementation: Article R.4227-38, Alinea 8 du code du travail

« Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »

Objectifs :

- Connaître le risque incendie
- Maîtriser l'utilisation des extincteurs
- Savoir donner l'alarme

Matériels pédagogiques :

- Ordinateur portable, vidéoprojecteur
- Supports pédagogiques, films
- Générateur de flammes écologique
- Extincteurs eau pulvérisée, CO2, poudre

Programme :

Théorie :

Les moyens d'extinction :

- Les agents extincteurs
- Les différents extincteurs
- La conduite à avoir devant un début d'incendie

Le feu :

- Le triangle du feu
- La combustion
- Le développement d'un incendie
- Les différentes classes de feu

L'alarme :

- Les moyens d'information du personnel
- Les consignes de sécurité
- Les points de rassemblement
- La composition du message d'alerte

Pratique :

- Mise en application avec différents types d'extincteurs
- Formation réalisable en inter ou intra-entreprise

A l'issue de la validation théorique et pratique, une attestation de suivi de formation sera remise aux stagiaires